

**Extrait du Procès-verbal des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**du 14 DECEMBRE 2011 à 18h30**

**DEPARTEMENT  
DU NORD**

**COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES**

**Flandre Lys**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOUS PREFECTURE  
DE DUNKERQUE

**16 DEC. 2011**

**REÇU LE**

Le 14 décembre 2011, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Marc DELANNOY, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Michel Dehaene, Mme Pascale Algoët, M Bruno Ficheux, Mme Nathalie Debacker,, M Jean-Pierre Denoëud, M Bernard Baes, M Michel Dupont, M Philippe Donze, Mme Brigitte Bout, M Hubert Bouquet, Mme Marie Lajus, M Jean-Luc Pienne, M Philippe Mahieu, M Michel Bodart, M Michel Dupas, M David Garric, Mme Caroline Mouflin, Mme Marie-Madeleine Bossaert, M Roger Douez, Mr Daniel Legillon, M Albert Dhaine,, M Denis Mouquet, M Hervé Sansse, M Jean-Christian Ringard, M Jacques Hurlus, M Philippe Brouteele, M Jacques Parent, M Gilbert Nugou, Mme Evelyne Collier, M Bernard Loridan, M Gérard Petitprez, Mme Géraldine Hamelin, Mme Evelyne Deloux, M Jean-Luc Hue, M Jean Paul Pinchon

*Absent excusé* :

- Mme Evelyne Deloux

*Etaient remplacé(e)s*:

- M Frédéric Dubus remplacé par M Bernard Baes

- M Jean-Jacques Bourdon, remplacé par M Jean-Luc Pienne

- Mme Marie Thérèse Verhaeghe, remplacée par Mme Marie-Madeleine Bossaert

- M Alain Vitaux remplacé par M Gérard Petitprez

*Secrétaire de séance*

Monsieur Michel Dupont

**Tourisme, sports et loisirs : Tarifs des anneaux et autres services du port de  
plaisance en 2012**

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs redevables par l'utilisateur chaque année en fonction de l'inflation et des investissements réalisés.

Il est proposé de retenir les tarifs suivants pour la location d'anneaux, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

➤ **Tarifs des anneaux en 2012**

Taille du bateau	NUITEE	ABONNEMENT MENSUEL	ABONNEMENT SEMESTRIEL	ABONNEMENT ANNUEL REGLE JUSQU'AU 31 JANVIER 2012 *	ABONNEMENT ANNUEL résident **
Moins de 6,5 m	7 €	70 €	265 €	355 €	450 €
De 6,5 m à 12m	8 €	78 €	315 €	474 €	579 €
De 12 m à 18m	10 €	92 €	437 €	640 €	745 €

\* Majoration de 10 % pour les abonnements annuels réglés à partir du 1<sup>er</sup> février 2012

\*\* Sont considérés résidents, les personnes habitant sur leur bateau plus de six mois annuellement. La redevance intègre un forfait supplémentaire pour les ordures ménagères et consommations d'eau.

**TARIFS DES AUTRES SERVICES DU PORT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2012**

Rampe de mise à l'eau : 5 € la descente et la remontée valable 1 journée pour les plaisanciers non conventionnés

Ordures ménagères incluses dans le tarif de l'anneau, les encombrants sont à évacuer par le plaisancier vers sa propre déchetterie

Accès internet par Wifi : gratuit et illimité

Achat du badge pour crédit eau et électricité: 15 €

Eau : en sus, badge à créditer

Electricité : en sus, badge à créditer

Douche : 2 €/pers

Machine à laver : 5 €/lavage/séchage

@ Accès Internet par poste du port : 1 € la demi-heure

### Autres

- utilisation des embarcadères pour les activités de la base nautique, soit 36 m  
Sur une base annuelle forfaitaire 40 € le mètre
- accès au plan d'eau pour les activités de la base nautique 1 000 € annuel
- rampe de mise à l'eau : 5 € par utilisation (comprenant une descente et une remontée par jour)
- mise à disposition de personnel : variable selon les heures effectuées et les compétences sollicitées, calculée sur le salaire de base y compris les cotisations salariales et patronales
- Ouverture du site : accessibilité continue au public 20 € par jour
- mise à disposition des locaux 15 € de l'heure

La CCFL donne toute latitude au Président de la CCFL, conformément à la délibération cadre de l'organe délibérant du 13 mai 2008, en exercice de modifier ces tarifs si de nouvelles mesures s'imposaient à la condition d'en rendre compte au conseil communautaire lors de la prochaine réunion de ce dernier.

Après avis favorable de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- ADOPTER les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président, Marc DELANNOY



**RENDU EXECUTOIRE**

Transmis à la Préfecture le 13 DEC. 2011

Publié ou Notifié le 13 DEC. 2011

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président

du 14 DECEMBRE 2011 à 18h30

COMMUNAUTE  
DE  
COMMUNES

*Flandre Lys*  
COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le 14 décembre 2011, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Marc DELANNOY, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

*Etaient présent(e)s* : M Michel Dehaene, Mme Pascale Algoët, M Bruno Ficheux, Mme Nathalie Debacker,, M Jean-Pierre Denoeud, M Bernard Baes, M Michel Dupont, M Philippe Donze, Mme Brigitte Bout, M Hubert Bouquet, Mme Marie Lajus, M Jean-Luc Pienne, M Philippe Mahieu, M Michel Bodart, M Michel Dupas, M David Garric, Mme Caroline Mouflin, Mme Marie-Madeleine Bossaert, M Roger Douez, Mr Daniel Legillon, M Albert Dhaine,, M Denis Mouquet, M Hervé Sansse, M Jean-Christian Ringard, M Jacques Hurlus, M Philippe Brouteele, M Jacques Parent, M Gilbert Nugou, Mme Evelyne Collier, M Bernard Loridan, M Gérard Petitprez, Mme Géraldine Hamelin, Mme Evelyne Deloux, M Jean-Luc Hue, M Jean Paul Pinchon

*Absent excusé* : - Mme Evelyne Deloux

*Etaient remplacé(e)s*: - M Frédéric Dubus remplacé par M Bernard Baes

- M Jean-Jacques Bourdon, remplacé par M Jean-Luc Pienne

- Mme Marie Thérèse Verhaeghe, remplacée par Mme Marie-Madeleine Bossaert

- M Alain Vitaux remplacé par M Gérard Petitprez

*Secrétaire de séance* Monsieur Michel Dupont

### Tourisme, sports et loisirs : Tarifs électricité et eau 2012 du port de plaisance

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs redevables par l'utilisateur chaque année en fonction de l'inflation et des investissements réalisés.

Il est proposé de retenir les tarifs suivants pour l'électricité et l'eau, applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 :

#### Tarifs accès à l'électricité et à l'eau du port en 2012

		TARIF 2012
Unités	Kilo Watts	Prix
6000	60	9 €
18000	180	27 €
30000	300	45 €
42000	420	63 €
54000	540	81 €
60000	600	90 €

ACCES à L'EAU		
Unités	Litres	Prix
200	200	1 €
400	400	2 €
600	600	3 €
800	800	4 €
1000	1000	5 €

Après avis favorable de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- ADOPTER les tarifs suivants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;
- AUTORISER la mise en place de cette tarification qui complétera les dispositions déjà adoptées ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.



Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président, **Marc DELANNOY**

RENDU EXECUTOIRE

Transmis à la Préfecture le 19 DEC. 2011

Publié ou Notifié le 19 DEC. 2011

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Président

